



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 26 MARS 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, LABAYLE, MONDORGE, Christian MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. PAUL-DEJEAN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mme BISAUTA, MM. ABEBERRY, Jacques VEUNAC, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mme CASTEL, M. LACASSAGNE, Mme DURRUTY, MM. DOMÈGE, CÉLAN, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. ESPILONDO, Michel VEUNAC, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, ETCHEGARAY, Mme JARRAUD-VERGNOLLE, MM. BRISSON, GOUFFRANT, ROUX, LOZANO, Mme CONTRAIRES, Conseillers Suppléants ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, M. POUEYTS, Mmes LANNEVERE, DESTRUHAUT, MM. CAZAUX, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. ESPILONDO à M. DAUBAGNA ; M. Michel VEUNAC à M. ABEBERRY ; M. VOISIN à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à Mme BISAUTA ; Mme JARRAUD-VERGNOLLE à M. MONDORGE ; M. BRISSON à M. DOMÈGE ; M. GOUFFRANT à M. MILLET-BARBÉ ; M. ROUX à M. PAUL-DEJEAN ; M. LOZANO à M. POMMIEZ ; Mme CONTRAIRES à M. BOROTRA.

SECRETARE DE SEANCE : Mme GIBAUD-GENTILI.

O/J N° 32 - PATRIMOINE - BAYONNE.

TRANSFERT DES MARCHES POUR LES OPERATIONS DE CONFORTEMENT ET DE REFECTION DU PONT MAYOU ET DU MUR DE QUAI.

Monsieur GRENET présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Par une délibération du 26 mars 2009, le Conseil Communautaire a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de confortement et de réfection du pont Mayou, fortement endommagé par les précipitations et les inondations des 11 et 12 février dernier, et a approuvé la convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération et la Commune de Bayonne.

Afin de sécuriser l'ouvrage au plus vite, la Commune de Bayonne a passé des commandes suivant la procédure d'urgence. Ces marchés, dont le montant total est de 185 089,09 € T.T.C. concernent :

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire.

Transmis à la Sous-Préfecture

de Bayonne le

01 AVR. 2009

Affiché le

01 AVR. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

- RIVIERE signé le 06 mars 2009 pour un montant de 4 173,44 € TTC
- TECH SUB signé le 16 février 2009 pour un montant de 8 312,20 € TTC
- CERES signé le 16 février 2009 pour un montant de 2 541,50 € TTC
- DREVET signé le 18 février 2009 pour un montant de 4 402,54 € TTC
- SOCOTEC signé le 23 février 2009 pour un montant de 3 516,24 € TTC
- LOCADOUR signé le 19 février 2009 pour un montant de 124,67 € TTC
- BERAND signé le 19 février 2009 pour un montant de 415,01 € TTC
- SARL IBAIA signé le 23 février 2009 pour un montant de 1 662,44 € TTC
- EXAM BTP signé le 23 février 2009 pour un montant de 2 392,00 € TTC
- CETE signé le 20 février 2009 pour un montant de 1 973,40 € TTC
- LAMANAGE BAYONNE signé le 23 février 2009 pour un montant de 8 675,78 € TTC
- SUD-OUEST SECURITE signé le 02 mars 2009 pour un montant de 12 524,51 € TTC
- TEMSOL signé le 26 février 2009 pour un montant de 1 794,00 € TTC
- DREVET signé le 08 mars 2009 pour un montant de 5 284,59 € TTC
- DREVET signé le 08 mars 2009 pour un montant de 7 273,68 € TTC
- SOBAMAT signé le 18 février 2009 pour un montant de 77 774,06 € TTC
- LOCATRANS signé le 18 février 2009 pour un montant de 40 817,69 € TTC
- LOCA-DOUR signé le 13 février 2009 pour un montant de 102,83 € TTC
- CHAMOTTE signé le 06 mars 2009 pour un montant de 1 328,51 € TTC

Il est maintenant nécessaire de transférer la maîtrise d'ouvrage de ces marchés à la Communauté d'Agglomération par voie d'avenant.

Il est demandé au Conseil Communautaire de valider ces avenants de transfert et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder à leur signature.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

